

Conseil de Quartier le compte-rendu

Marendiers

Réunion du jeudi 4 mai 2017 – Groupe Scolaire Les Marendiers



Corinne VINCENT
coprésidente habitante

Amandine GAILLARD
coprésidente élue



L'ACTIVITÉ DE VOTRE CONSEIL

➤ Présence et échanges avec la police municipale : reconduction du dispositif de sécurité au Parc du Fort

• **Rue Jean de la Bruyère** : les riverains évoquent la vitesse excessive des véhicules. Le policier municipal demande des précisions sur le sens de circulation emprunté par les automobilistes afin que les équipages puissent déterminer un emplacement pour effectuer des contrôles. Les voitures accéléreraient en remontant la rue. Le service voirie sera interrogé pour savoir si un aménagement peut être mis en place. Le service démocratie locale organisera une réunion sur place avec les services voirie de la Ville et de la Métropole. En complément le radar pédagogique pourra être installé.

Aussi, les riverains évoquent le non respect de la priorité.

• **Parc du Fort** : le dispositif de sécurité sera renouvelé comme les années précédentes. Le gardien fera des rondes dans le parc et des Agents de Surveillance de la Voie Publique et policiers municipaux feront des passages en VTT et à pied. En plus, un rondier mis à disposition par Securitas veillera à ce qu'il n'y ait pas d'intrusion dans le parc la nuit. Aussi le policier indique que plusieurs caméras ont été installées dans le secteur. À l'échelle de

la ville, 210 caméras sont installées et 10 agents travaillent au Centre de Supervision Urbain. L'agent rappelle que si les riverains constatent des regroupements de personnes générant des nuisances il faut appeler la police municipale au 04 78 20 00 95 et le 17 en cas d'urgence. Les conseillers de quartier souhaiteraient avoir des précisions sur les missions du gardien du parc. Le policier précise également que les barbecues sont interdits à partir de 22h.

• **Carrefour Chénier** : les riverains indiquent que le nouveau carrefour est une réussite mais regrettent que les automobilistes ne respectent pas toujours la priorité à droite.

• **Octave Feuillet et environs** : le policier évoque des dégradations commises par des élèves à la sortie du collège et la mobilisation de la police pour faire cesser ces troubles.

Les conseillers de quartier remercient la police municipale pour les patrouilles et la présence régulière des équipages dans le secteur qui permettent de retrouver le calme.

• **Les Longes** : les riverains alertent sur les intrusions dans leurs domicile en période estivale. Les conseillers de quartier évoquent des intrusions dans les stades et abords des salles municipales en dehors des horaires d'ouverture des équipements. Les riverains souhaiteraient aussi que des consignes soient données aux conducteurs de cars qui se garent au droit du terrain de rugby.

Ce point sera évoqué avec les services des sports et vie associative.

➤ Retour sur l'action droits et responsabilités et perspectives 2017

Cette action qui consiste en l'intervention d'un conseiller de quartier et d'un juriste de l'association « le Mas infos droits victimes » de Saint-Priest sur des sujets importants comme la justice des mineurs, le harcèlement et plus globalement les règles de bonne conduite qui permettent à une société de bien fonctionner. Elle est mise en place depuis 4 ans au collège et concerne les élèves de 6ème et les CM2 du secteur.

➤ Point sur dossier les nuisances aériennes

Présence de Sophie Vergnon, adjointe à l'environnement

Après un an de travail et de concertation, la Ville a signé le 2 mars 2016 la nouvelle charte de l'environnement de l'aérodrome de Bron. La Ville reste vigilante sur deux points essentiels à savoir la transparence sur le nombre de mouvements et le respect des trajectoires. La Ville souhaite qu'une attention particulière soit portée à la sensibilisation des pilotes au respect des trajectoires en ce qui concerne l'aviation légère. En ce qui concerne la transparence, l'aéroport de Bron s'est engagé à communiquer chaque année le nombre global et détaillé de mouvements. La transparence a permis également d'obtenir le nombre et la composition des vols de nuits. Sophie Vergnon indique que le nombre global de mouvements ne cesse de baisser depuis 2013. Ainsi, 61 631 mouvements ont été comptabilisés en 2015 contre 75 000 mouvements en 2012. En 2015, 542 mouvements ont été recensés concernant les vols de nuits. La société Oyonnair représente 75 % de ces vols et 112 sont effectués avec le Piaggio, appareil réputé pour son important impact sonore généré par son degré élevé de fréquences. C'est pourquoi la Ville est favorable et se mobilise pour que soit étudiée la délocalisation de la société Oyonnair sur Saint-Exupéry.

Sophie Vergnon informe les habitants qu'ils peuvent adresser directement des réclamations au médiateur de l'aéroport de Bron par courriel : mediateur@lyonaeroports.com

Les riverains espèrent que ce dossier avancera pour améliorer leur qualité de vie. Ils attendent en particulier des avancées sur les vols de nuit, la réduction du bruit et le survol des habitations.

➤ Projet de déclassement de l'A6/A7 et conséquences sur Saint-Priest

Une réunion publique a eu lieu le 16 mai dernier à la salle Milan. Son objectif était de présenter aux riverains les conséquences de ce déclassement sur Saint-Priest et la stratégie que la municipalité souhaite

Conseil de Quartier le compte-rendu

Marendiers

Réunion du jeudi 4 mai 2017 – Groupe Scolaire Les Marendiers



Corinne VINCENT
coprésidente habitante

Amandine GAILLARD
coprésidente élue



L'ACTIVITÉ DE VOTRE CONSEIL

➤ Présence et échanges avec la police municipale : reconduction du dispositif de sécurité au Parc du Fort

• **Rue Jean de la Bruyère** : les riverains évoquent la vitesse excessive des véhicules. Le policier municipal demande des précisions sur le sens de circulation emprunté par les automobilistes afin que les équipages puissent déterminer un emplacement pour effectuer des contrôles. Les voitures accéléreraient en remontant la rue. Le service voirie sera interrogé pour savoir si un aménagement peut être mis en place. Le service démocratie locale organisera une réunion sur place avec les services voirie de la Ville et de la Métropole. En complément le radar pédagogique pourra être installé.

Aussi, les riverains évoquent le non respect de la priorité.

• **Parc du Fort** : le dispositif de sécurité sera renouvelé comme les années précédentes. Le gardien fera des rondes dans le parc et des Agents de Surveillance de la Voie Publique et policiers municipaux feront des passages en VTT et à pied. En plus, un rondier mis à disposition par Securitas veillera à ce qu'il n'y ait pas d'intrusion dans le parc la nuit. Aussi le policier indique que plusieurs caméras ont été installées dans le secteur. À l'échelle de

la ville, 210 caméras sont installées et 10 agents travaillent au Centre de Supervision Urbain. L'agent rappelle que si les riverains constatent des regroupements de personnes générant des nuisances il faut appeler la police municipale au 04 78 20 00 95 et le 17 en cas d'urgence. Les conseillers de quartier souhaiteraient avoir des précisions sur les missions du gardien du parc. Le policier précise également que les barbecues sont interdits à partir de 22h.

• **Carrefour Chénier** : les riverains indiquent que le nouveau carrefour est une réussite mais regrettent que les automobilistes ne respectent pas toujours la priorité à droite.

• **Octave Feuillet et environs** : le policier évoque des dégradations commises par des élèves à la sortie du collège et la mobilisation de la police pour faire cesser ces troubles.

Les conseillers de quartier remercient la police municipale pour les patrouilles et la présence régulière des équipages dans le secteur qui permettent de retrouver le calme.

• **Les Longes** : les riverains alertent sur les intrusions dans leurs domicile en période estivale. Les conseillers de quartier évoquent des intrusions dans les stades et abords des salles municipales en dehors des horaires d'ouverture des équipements. Les riverains souhaiteraient aussi que des consignes soient données aux conducteurs de cars qui se garent au droit du terrain de rugby.

Ce point sera évoqué avec les services des sports et vie associative.

➤ Retour sur l'action droits et responsabilités et perspectives 2017

Cette action qui consiste en l'intervention d'un conseiller de quartier et d'un juriste de l'association « le Mas infos droits victimes » de Saint-Priest sur des sujets importants comme la justice des mineurs, le harcèlement et plus globalement les règles de bonne conduite qui permettent à une société de bien fonctionner. Elle est mise en place depuis 4 ans au collège et concerne les élèves de 6ème et les CM2 du secteur.

➤ Point sur dossier les nuisances aériennes

Présence de Sophie Vergnon, adjointe à l'environnement

Après un an de travail et de concertation, la Ville a signé le 2 mars 2016 la nouvelle charte de l'environnement de l'aérodrome de Bron. La Ville reste vigilante sur deux points essentiels à savoir la transparence sur le nombre de mouvements et le respect des trajectoires. La Ville souhaite qu'une attention particulière soit portée à la sensibilisation des pilotes au respect des trajectoires en ce qui concerne l'aviation légère. En ce qui concerne la transparence, l'aéroport de Bron s'est engagé à communiquer chaque année le nombre global et détaillé de mouvements. La transparence a permis également d'obtenir le nombre et la composition des vols de nuits. Sophie Vergnon indique que le nombre global de mouvements ne cesse de baisser depuis 2013. Ainsi, 61 631 mouvements ont été comptabilisés en 2015 contre 75 000 mouvements en 2012. En 2015, 542 mouvements ont été recensés concernant les vols de nuits. La société Oyonnair représente 75 % de ces vols et 112 sont effectués avec le Piaggio, appareil réputé pour son important impact sonore généré par son degré élevé de fréquences. C'est pourquoi la Ville est favorable et se mobilise pour que soit étudiée la délocalisation de la société Oyonnair sur Saint-Exupéry.

Sophie Vergnon informe les habitants qu'ils peuvent adresser directement des réclamations au médiateur de l'aéroport de Bron par courriel : mediateur@lyonaeroports.com

Les riverains espèrent que ce dossier avancera pour améliorer leur qualité de vie. Ils attendent en particulier des avancées sur les vols de nuit, la réduction du bruit et le survol des habitations.

➤ Projet de déclassement de l'A6/A7 et conséquences sur Saint-Priest

Une réunion publique a eu lieu le 16 mai dernier à la salle Milan. Son objectif était de présenter aux riverains les conséquences de ce déclassement sur Saint-Priest et la stratégie que la municipalité souhaite

mettre en œuvre. Il est rappelé qu'un vœu a été adopté lors de la séance du conseil municipal du 23 février pour regretter le manque de concertation des élus de l'est lyonnais et demander la création d'une instance dédiée à leur écoute.

➤ Informations sur le projet de merlon le long de l'A43

Une discussion est en cours entre la Ville et l'AREA depuis plusieurs années pour la réalisation d'un merlon qui permettrait de limiter les nuisances pour les maisons environnantes sur le secteur de la Fouillouse. Selon les études acoustiques réalisées en 2013, l'AREA n'a pas d'obligation de construire ce merlon. L'idée portée par la Ville est de développer un partenariat avec un professionnel qui mettrait de la terre à titre gratuit à disposition pour la construction de cet édifice. Pour le moment, l'AREA n'est pas favorable à cette proposition et milite pour une autre solution plus couteuse pour la Ville. La Ville rencontrera l'AREA prochainement pour avancer sur ce dossier.

➤ Demande d'informations sur le Plan Local d'Urbanisme et le projet de « coulée verte » communale

Ce projet de trame verte permettrait de relier Parilly au Fort. Aujourd'hui, des parcelles sont réservées au Plan Local d'Urbanisme et des travaux sont nécessaires pour les relier entre elles. Ce projet doit pour aboutir être porté par la Métropole de Lyon en lien avec la Ville.

➤ Informations sur les compteurs LINKY

La Ville rappelle que selon ERDF, ces compteurs ont vocation notamment à permettre aux usagers de mieux suivre et maîtriser leur consommation, de faire leur relevé à distance et de diagnostiquer plus facilement les éventuelles pannes et incidents. 35 millions de compteurs LINKY seront déployés entre fin 2015 et 2021. La Ville rappelle que toute démarche de la part d'une collectivité pour s'opposer à l'installation de ces compteurs est illégale.

➤ Déploiement de la fibre optique

La Ville de Saint-Priest devrait être couverte au plus tard le 1^{er} semestre 2018.

Les habitants qui le souhaitent peuvent se renseigner auprès du centre d'appel (1023) ou en boutique SFR ou encore sur

le site www.srf.fr. Ils sont invités à vérifier leur éligibilité à la fibre depuis l'espace client sfr.fr où il est possible de saisir des questions/ou observations.

Le Maire a adressé récemment un courrier au chef de projet chargé du déploiement de la fibre à SFR pour lui rappeler qu'il était souhaitable qu'il réponde aux questionnements de nombreux san-priods sur ces opérations.

Les conseillers évoquent des disparités entre les impasses qui n'auraient pas toutes vocation à être équipées en fibre et la possibilité de souscrire un contrat d'abonnement avec un autre fournisseur d'accès que SFR.

➤ Transports en commun : arrêt Pierre Mendès Frances C25 et 50E

Les conseillers de quartier indiquent que les bus C25 et 50E stationnent en même temps et que cela peut présenter un danger lorsque les automobilistes remontent la file.

Le Sytral a été interrogé par le service voirie de la Ville. Il indique que vu le nombre de passage de la ligne 50E (1 passage à 7h39 le matin), il n'y a pas de nécessité d'un aménagement autre que rallonger la zone de l'arrêt sur 20 mètres au lieu de 12 mètres actuellement pour permettre une meilleure descente aux voyageurs des bus articulés d'une longueur de 18 mètres.

➤ Changement de la fréquence de collecte des ordures ménagères

Cette modification est entrée en vigueur le 22 mai dernier et concerne en particulier les zones industrielles qui passeront à 4 collectes d'ordures ménagères et les zones pavillonnaires à 2. Le bac de tri restera lui toujours collecté le mercredi sur l'ensemble de la commune. Des informations ont été communiquées par la Métropole. Ce changement sera compensé par une baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et par une amélioration de la qualité de vie des habitants avec une diminution du nombre de passage des camions de collecte.

➤ Informations sur la lutte contre les moustiques tigres

La Ville rappelle la possibilité de mobiliser l'Entente Interdépartementale de Démoustication pour obtenir de l'information quant aux bonnes pratiques pour éviter de favoriser la ponte. L'acte

principal est d'éviter d'avoir des eaux stagnantes. Pour toute question ou tout signalement, il ne faut pas hésiter à contacter l'EID, par téléphone au 04 72 02 13 73 ou par courriel : base.decines@eid-rhonealpes.com

➤ Fonctionnement de la permanence ambroisie

Comme chaque année, la Ville met en place une permanence afin que les habitants puissent signaler des problèmes d'ambroisie et coordonner les actions pour la traiter. Ils peuvent adresser des signalements par courriel à : ambroisie@mairie-saint-priest.fr ou par téléphone au 04 72 23 48 43.

➤ Tableau de bord

Le référent souligne que le nombre de questions traitées est en progression.

➤ Informations Mairie :

- **L'inauguration du sentier Ménival/Village, allée des comtes de Saint-Priest, le mercredi 14 juin.** Il s'agit d'une nouvelle liaison piétonne entre la rue de l'Egalité et la rue Jules Ferry à laquelle les conseillers de quartier des deux secteurs travaillent depuis plusieurs années.



TOUR DE TABLE, QUESTIONS NOUVELLES

- **Rue Arthur Rimbaud** : les conseillers de quartier s'interrogent sur le nettoyage des trottoirs et le long et alertent sur les mauvaises herbes qui poussent et qui les fragilisent. Ils souhaiteraient aussi que les entreprises qui interviennent prennent plus de précautions pour signaler le chantier et prennent en considération la sécurité des riverains.

- **Chemin de Saint-Martin** : il est nécessaire de tailler les haies sur les bas côtés pour améliorer la visibilité pour les véhicules.

VILLE DE SAINT-PRIEST ▶

Contact mairie "Conseils de quartier" :

Vanessa Lemazurier

Tél. 04 72 23 49 40

Mail : democratielocale@mairie-saint-priest.fr

Adresse courrier : Mairie de Saint-Priest

Service Démocratie locale

Place de l'Hôtel de Ville Charles Ottina

69800 Saint Priest

Le Conseil de quartier « Marendiers » c'est...

19 Conseillers de quartier (membres du bureau en gras) :

BLANCHEMANCHE C., BIED A.-M., COCHET P., D'AGOSTINI M.-H.,

DARMOCHOD M.-S., DERKAOU M., DURAND P., GUDEFIN P., GUILLAUD M.,

MARANO M., MERCEY A., OLCZAK J.-A., PONTIER J.-L., PREVOST B., RAOUX C.,

VERISSEL A., VINCENT C., VITO M., ZAMBARDI S.



mettre en œuvre. Il est rappelé qu'un vœu a été adopté lors de la séance du conseil municipal du 23 février pour regretter le manque de concertation des élus de l'est lyonnais et demander la création d'une instance dédiée à leur écoute.

➤ Informations sur le projet de merlon le long de l'A43

Une discussion est en cours entre la Ville et l'AREA depuis plusieurs années pour la réalisation d'un merlon qui permettrait de limiter les nuisances pour les maisons environnantes sur le secteur de la Fouillouse. Selon les études acoustiques réalisées en 2013, l'AREA n'a pas d'obligation de construire ce merlon. L'idée portée par la Ville est de développer un partenariat avec un professionnel qui mettrait de la terre à titre gratuit à disposition pour la construction de cet édifice. Pour le moment, l'AREA n'est pas favorable à cette proposition et milite pour une autre solution plus couteuse pour la Ville. La Ville rencontrera l'AREA prochainement pour avancer sur ce dossier.

➤ Demande d'informations sur le Plan Local d'Urbanisme et le projet de « coulée verte » communale

Ce projet de trame verte permettrait de relier Parilly au Fort. Aujourd'hui, des parcelles sont réservées au Plan Local d'Urbanisme et des travaux sont nécessaires pour les relier entre elles. Ce projet doit pour aboutir être porté par la Métropole de Lyon en lien avec la Ville.

➤ Informations sur les compteurs LINKY

La Ville rappelle que selon ERDF, ces compteurs ont vocation notamment à permettre aux usagers de mieux suivre et maîtriser leur consommation, de faire leur relevé à distance et de diagnostiquer plus facilement les éventuelles pannes et incidents. 35 millions de compteurs LINKY seront déployés entre fin 2015 et 2021. La Ville rappelle que toute démarche de la part d'une collectivité pour s'opposer à l'installation de ces compteurs est illégale.

➤ Déploiement de la fibre optique

La Ville de Saint-Priest devrait être couverte au plus tard le 1^{er} semestre 2018. Les habitants qui le souhaitent peuvent se renseigner auprès du centre d'appel (1023) ou en boutique SFR ou encore sur

le site www.srf.fr. Ils sont invités à vérifier leur éligibilité à la fibre depuis l'espace client sfr.fr où il est possible de saisir des questions/ou observations.

Le Maire a adressé récemment un courrier au chef de projet chargé du déploiement de la fibre à SFR pour lui rappeler qu'il était souhaitable qu'il réponde aux questionnements de nombreux san-priods sur ces opérations.

Les conseillers évoquent des disparités entre les impasses qui n'auraient pas toutes vocation à être équipées en fibre et la possibilité de souscrire un contrat d'abonnement avec un autre fournisseur d'accès que SFR.

➤ Transports en commun : arrêt Pierre Mendès Frances C25 et 50E

Les conseillers de quartier indiquent que les bus C25 et 50E stationnent en même temps et que cela peut présenter un danger lorsque les automobilistes remontent la file.

Le Sytral a été interrogé par le service voirie de la Ville. Il indique que vu le nombre de passage de la ligne 50E (1 passage à 7h39 le matin), il n'y a pas de nécessité d'un aménagement autre que rallonger la zone de l'arrêt sur 20 mètres au lieu de 12 mètres actuellement pour permettre une meilleur descente aux voyageurs des bus articulés d'une longueur de 18 mètres.

➤ Changement de la fréquence de collecte des ordures ménagères

Cette modification est entrée en vigueur le 22 mai dernier et concerne en particulier les zones industrielles qui passeront à 4 collectes d'ordures ménagères et les zones pavillonnaires à 2. Le bac de tri restera lui toujours collecté le mercredi sur l'ensemble de la commune. Des informations ont été communiquées par la Métropole. Ce changement sera compensé par une baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et par une amélioration de la qualité de vie des habitants avec une diminution du nombre de passage des camions de collecte.

➤ Informations sur la lutte contre les moustiques tigres

La Ville rappelle la possibilité de mobiliser l'Entente Interdépartementale de Démoustication pour obtenir de l'information quant aux bonnes pratiques pour éviter de favoriser la ponte. L'acte

principal est d'éviter d'avoir des eaux stagnantes. Pour toute question ou tout signalement, il ne faut pas hésiter à contacter l'EID, par téléphone au 04 72 02 13 73 ou par courriel : base.decines@eid-rhonealpes.com

➤ Fonctionnement de la permanence ambroisie

Comme chaque année, la Ville met en place une permanence afin que les habitants puissent signaler des problèmes d'ambroisie et coordonner les actions pour la traiter. Ils peuvent adresser des signalements par courriel à : ambroisie@mairie-saint-priest.fr ou par téléphone au 04 72 23 48 43.

➤ Tableau de bord

Le référent souligne que le nombre de questions traitées est en progression.

➤ Informations Mairie :

- **L'inauguration du sentier Ménival/Village, allée des comtes de Saint-Priest, le mercredi 14 juin.** Il s'agit d'une nouvelle liaison piétonne entre la rue de l'Egalité et la rue Jules Ferry à laquelle les conseillers de quartier des deux secteurs travaillent depuis plusieurs années.



TOUR DE TABLE, QUESTIONS NOUVELLES

- **Rue Arthur Rimbaud** : les conseillers de quartier s'interrogent sur le nettoyage des trottoirs et le long et alertent sur les mauvaises herbes qui poussent et qui les fragilisent. Ils souhaiteraient aussi que les entreprises qui interviennent prennent plus de précautions pour signaler le chantier et prennent en considération la sécurité des riverains.

- **Chemin de Saint-Martin** : il est nécessaire de tailler les haies sur les bas côtés pour améliorer la visibilité pour les véhicules.

VILLE DE SAINT-PRIEST ▶

Contact mairie "Conseils de quartier" :

Vanessa Lemazurier

Tél. 04 72 23 49 40

Mail : democratielocale@mairie-saint-priest.fr

Adresse courrier : Mairie de Saint-Priest

Service Démocratie locale

Place de l'Hôtel de Ville Charles Ottina

69800 Saint Priest

Le Conseil de quartier « Marendiers » c'est...

19 Conseillers de quartier (membres du bureau en gras) :

BLANCHEMANCHE C., BIED A.-M., COCHET P., D'AGOSTINI M.-H.,

DARMOCHOD M.-S., DERKAOU M., DURAND P., GUDEFIN P., GUILLAUD M.,

MARANO M., MERCEY A., OLCZAK J.-A., PONTIER J.-L., PREVOST B., RAOUX C.,

VERISSEL A., VINCENT C., VITO M., ZAMBARDI S.

